

## **EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Convention d'adhésion au service Paie du Centre de Gestion de l'Ain

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 24**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

Joël BORGEOU pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER  
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

Maria GUILLERMET

**Secrétaire de séance** : Madame Claire BILLON BERTHET

**24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à la dite convention.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain facture 15 euros au moment de la création du dossier de l'agent ou élus puis 10 euros par bulletin de salaire. La convention est établie pour une année, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'un ou l'autre partie sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Pour assurer la continuité du service, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au service facultatif Paie mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle le bénéfice de la prestation de paies informatisées pourra être demandée au CDG01. Le détail des prestations est précisé dans la convention.


**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DEMANDE** le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,
- **PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité,

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

  
Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20211124-DE-2021-147-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2021  
Date de réception préfecture : 08/12/2021